

DEC170898DR07

**Décision portant nomination de M. Eric SAHUC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6533 intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire »**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6533 intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire » et nommant M. Dominique PALLIN en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6533 <sup>1</sup> en date du 16/02/2017 ;

Considérant que **M. Eric SAHUC** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Centre Auvergne Limousin du 04 au 06 juin et du 18 au 20 novembre 1997.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Eric SAHUC**, technicien classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6533 intitulée «Laboratoire de physique corpusculaire», à compter du 16/02/2017.

**M. Eric SAHUC** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Eric SAHUC** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08/03/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire  
Université Clermont-Auvergne



Délégation  
Rhône Auvergne

[www.dr7.cnrs.fr](http://www.dr7.cnrs.fr)

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69